



La Défense, le 24 novembre 2014

MESSAGE 2014 – 56

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSP

FORMATION DES COMMISSAIRES DE POLICE : HALTE AU GACHIS

Cher(e)s collègues,

Vendredi 14 novembre 2014, le Conseil d'Administration de l'ENSP s'est tenu à Saint Cyr au Mont d'Or. Le SCPN y siégeait pour représenter les commissaires de police.

A l'ordre du jour de la séance, figuraient les questions relevant du domaine pédagogique (Référentiel de formation de la 20^{ème} promotion de lieutenant de police, information sur le contrat formateur, compte rendu du Conseil pédagogique), ainsi que la présentation des mesures d'administration générale et des affaires budgétaires de l'ENSP (avec notamment la présentation du projet de budget 2015).

La récente publication du rapport de l'IGA et de l'IGPN sur le projet d'académie de police a donné lieu par ailleurs à plusieurs interventions, à l'invitation du Président du Conseil d'Administration.

Nous avons à cette occasion rappelé **notre attachement à la qualité de la formation dispensée aux commissaires de police**, raison pour laquelle nous avons déployé avec détermination un travail de fond au cours des années passées pour **nous opposer aux évolutions anachroniques** que l'on a tenté de lui faire prendre, alors même que n'a toujours pas été élaborée une vision prospective de l'organisation et de l'activité de la Police Nationale.

Les conclusions du rapport de l'IGA et de l'IGPN sont cruelles sur l'absence de gouvernance de la formation dans la Police Nationale. Dans ce contexte, **le SCPN demeurera, comme il l'a été jusqu'alors, un fervent opposant à toute orientation que ne soit pas guidée par le bon sens mais davantage par la satisfaction de quelques velléités corporatistes.**

Il est d'ailleurs frappant de constater que **les réformes engagées** pour faciliter l'accès au Corps de Conception et de Direction via les voies de recrutements internes (indemnité compensatoire, rénovation du recrutement, nouvelle scolarité...) **n'ont en rien rassasié les deux organisations majoritaires d'officiers**. Alors que figurait à l'ordre du jour du CA la présentation du Référentiel de formation de la 20^{ème} promotion de lieutenant de police, ce document, pourtant essentiel, n'a suscité aucune remarque ou commentaire de leur part. A l'inverse, elles ont immédiatement engagé leur œuvre de sape dès qu'a été évoquée la future scolarité de la 67^{ème} promotion, qui ne satisfait pas leurs revendications initiales.

Il convient de se souvenir que celles-ci, dans la continuité de l'exigence de suppression du concours externe ou de fusion du Corps de Commandement avec le Corps de Conception et de Direction selon les variantes, étaient de réduire à quasi néant la formation des élèves commissaires issus du Corps de Commandement. Souvenons-nous aussi que la proposition du précédent Directeur Général de la Police Nationale, soumise à la parité syndicale en début d'année, était de réduire de moitié la scolarité.

Un focus a ainsi été fait sur le **déroulé de la future scolarité des commissaires de police, à compter de la 67ème promotion**, qui intégrera, pour les élèves commissaires « déjà policiers » une modulation leur permettant de réaliser la première partie de leur formation dans un centre de stage près de leur domicile (dans le but de limiter le coût humain de la formation). Ainsi, après une période de rentrée à l'ENSP, destinée notamment à des bilans de positionnement ainsi qu'à une première rencontre entre promotion, les enseignements seraient réalisés en DIRF ou en e-learning, avec des retours pédagogiques réguliers à l'ENSP.

Si cette organisation répond à la volonté de rendre plus facile et supportable sur un plan familial la formation, elle porte en elle de nombreuses questions et dangers, que le SCPN a soulevé et dénoncé au cours des mois passés.

Comme nous l'avons toujours dit, bien loin des caricatures de conservatisme, nous n'avons jamais été opposés à une nécessaire évolution de la formation, dans le but de la professionnaliser pour légitimer la prise de fonction et l'exercice de l'autorité et rendre plus facile la promotion sociale, notamment par un recours plus aisé aux voies de recrutements internes.

A l'inverse, nous refusons **de négliger les effets potentiels lourds de choix opérés trop rapidement ou sans une analyse suffisante des conséquences à moyens et longs termes sur la qualité de la formation dispensée**. Les nier reviendrait à mettre en danger nos collègues sur leurs prises de responsabilité en fin de scolarité, en ne leur permettant pas de disposer du maximum d'apprentissages pour l'exercice exigeant des fonctions de commissaire de police.

Concernant la future scolarité, les modalités précises (en particulier la position administrative et « pédagogique » lors de cette période de stage) ne sont toujours pas définies, pas plus que les conséquences sur la réalité des acquis pendant cette période ou les risques en termes de rupture d'égalité puisque chacun continuera à être évalué selon les mêmes principes et degrés d'exigence.

Dès lors, nous avons d'ores et déjà fait, lors du Conseil d'Administration, **une première proposition formelle** au Directeur Général de la Police Nationale : celle **de laisser à chaque élève commissaire de police, anciennement policier, le choix quant à la modalité de déroulement de sa scolarité, afin de permettre à ceux qui le peuvent et le veulent de bénéficier du maximum d'acquis et d'atouts.**

Pour aller plus loin, et reprendre connaissance de l'ensemble des travaux du **SCPN, qui s'est opposé avec constance et parfois bien seul aux orientations portées par l'administration**, trop souvent animée par la volonté de satisfaire les attentes de quelques-uns plutôt que par le bon sens et une cohérence de la construction de la formation, nous vous proposons de trouver ci-dessous les liens vers les documents de travail et les comptes-rendus dont vous aviez été destinataires :

° Message 2013 – 40 : [Etat des travaux sur l'articulation entre les corps des officiers et des commissaires de police](#)

° Courrier 044-2013 D : [Recrutement et formation CCD](#)

° Message 2014 – 33 : [Réunion sur les voies de recrutement dans le Corps de Conception et de Direction](#)

° Courrier 010-2014 D : [Commentaires et propositions du SCPN sur le projet de refonte de la formation initiale des commissaires de police](#)

Céline BERTHON
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY
Secrétaire Général Adjoint

